



Renegociation taux immobilier

Par **frimousse91**, le **21/02/2011 à 13:09**

Bonjour,
En 2008 nous avons eu un prêt immobilier pour l'achat de notre maison.
Au mois de décembre 2010 nous avons voulu renégocier le taux à la baisse, notre conseillère nous a accordé un taux à 3.95% sur une durée de 199 MOIS, nous avons accepté leur proposition qui nous faisait gagner 1 AN soit 111€ nous avons renvoyé l'offre signée, sur le premier prélèvement il nous ont rajouté 77€ suite à une erreur sur l'assurance emprunteur (soit disant un oubli dans le calcul) et il nous ont mis sur 211 MOIS ce qui fait que rien ne correspond à l'offre qu'ils nous ont faite et que nous avons acceptée.
Quand nous leur demandons pourquoi cela ne correspond pas ils nous disent qu'ils nous ont juste fait profiter du taux de 3.95% et que si nous voulons être sur 199 MOIS il faut rajouter 60€ par mois.
Pouvons-nous obliger notre banque à mettre en place la proposition qu'ils nous ont faite et que nous avons signée ce qu'ils nous ont fait c'est-à-dire 3.95% sur 199 MOIS et non 3.95% sur 211 MOIS comme ils veulent faire maintenant.
Merci pour votre réponse car ils ne veulent rien entendre, ils viennent de nous faire parvenir une autre offre rectifiée mais je ne suis pas d'accord pour la signer car cela ne nous fait plus rien gagner si ce n'est rajouter 60€ de plus par mois.
Cdt

Par **mclerot**, le **11/07/2012 à 18:41**

Je ne pense pas que vous puissiez, à partir du moment où vous avez signé. En espérant que votre [investissement immobilier](#) ne soit pas plombé par ça.